1172 - A propos d’une coiffure féminine

question

Comment juger la coupe pratiquée par certaines femmes qui consiste à couper une partie de la chevelure du côté du front de sorte à laisser des mèches de cheveux s’abattre sur le visage ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Si le choix de cette coupe est dicté par le souci de ressembler aux femmes des mécréants et athées, il est interdit car le fait de chercher à ressembler aux non musulmans est prohibé compte tenu des propos du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui): Quiconque cherche à ressembler à un peuple lui est assimilable .

Si le choix de la coupe n’est pas dicté par cette intention et n’est qu’une façon de suivre la mode et permet de se rendre belle pour le mari et devant les copines, pour être à leur hauteur, il n’y a aucun inconvénient.